## PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis. R.C. n° B132991996 MF : 001166C/N/M000

# CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 Avril 2015 à 9 heures au siège de la société sis 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, Tour B 7<sup>ème</sup> Etage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2014;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2014;
- Désignation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

#### PROJET DE RESOLUTIONS

#### Résolution n°1:

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.460.369,867 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2014.

### Résolution n°2:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2.460.369,867 Dinars 769.031,856 Dinars 769.031,856 Dinars 769.031,856 Dinars 3.229.401,723 Dinars 2.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 3.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 3.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 3.200.000,000 Dinars 2.200.000,000 Dinars 3.200.000,000 Dinars 3.200.000,000

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 2,200 Dinars par action soit un montant total de 2,200,000 Dinars à prélever sur le report à nouveau 2013 à raison de 745,000,000 Dinars le reliquat soit 1,455,000,000 sur le bénéfice de l'exercice 2014.

Le dividende sera mis en paiement à partir du .......... 2015.

#### Résolution n°3:

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Monsieur Selim RIAHI en remplacement de feu Mohamed RIAHI. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

#### Résolution n°4:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars ( 24.000,000 D ). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

#### Résolution n°5:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.